

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juillet 2018 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que Madame DESBOIS étant absente, a donné pouvoir à Monsieur LAURENT, Madame DUBREUIL est absente.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 06/06/2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 25/07/2018 sont les suivantes :

MARCHE PUBLIC TRAVAUX RUE SULLY

Monsieur PRIME explique qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux de la rue Sully.

Pour le lot 1 (VRD), quatre entreprises ont répondu : SETEC, CAZORLA, EUROVIA et COLAS ; Les critères de notations portaient à 70% sur le prix et à 30% sur la partie technique (méthodologie, qualité des matériaux...). Les conclusions de l'analyse indiquent que l'ensemble des entreprises peuvent techniquement répondre à la commande, le critère prix prévalant, il est proposé de retenir l'entreprise CAZORLA dont l'offre est la moins-disant pour un montant de 214 998.38 € TTC.

Pour le lot 2 (éclairage public), trois entreprises ont répondu : CITEOS, SPIE et SEGEC. Les critères de notations sont identiques au lot 1. Techniquement, l'ensemble des offres répondent aux exigences, il est donc proposé de retenir l'entreprise SEGEC, moins disant, pour un montant de 9 840 € TTC.

Accord du conseil.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame JOUHANNEAU rappelle que l'employée chargée de l'entretien des bâtiments communaux possède un contrat de travail qui arrive à échéance le 27/08/2018. Cette personne répondant parfaitement aux exigences du poste, il est proposé de la stagiairiser sur le grade d'adjoint administratif. Afin de formaliser la procédure, il est demandé la modification du tableau des effectifs de la commune.

Accord du conseil.

CONTRAT DE TRAVAIL

Madame JOUHANNEAU fait également part du projet de renouvellement du contrat de travail de l'employée en charge de l'entretien de l'école du 16/08/2018 au 06/07/2019 avec une réduction des heures de travail à 13h/semaine en raison du passage à 4 jours d'école à compter de septembre.

Avec une abstention et 13 voix pour, il est décidé de renouveler ce contrat de travail du 16/08/2018 au 06/07/2019.

RGPD

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour le Règlement Général européen de la Protection des Données. L'association des maires de l'Indre conseille

de se rapprocher des EPCI. Monsieur le maire demande donc l'accord du conseil pour lancer la procédure avec Châteauroux Métropole.

Accord de principe du Conseil avec 2 abstentions et 12 voix pour.

ONF

Monsieur le Maire rappelle que les conventions pour l'entretien de la forêt avec l'ONF arrivent à échéance, il propose donc de renouveler le partenariat -40,74€ pour le nettoyage

-73,90€ pour l'entretien du mobilier

Accord du Conseil.

MUTUELLE COMMUNALE-AXA

Lors de la réunion publique du 21 juin 2018, une vingtaine de personnes semblaient être intéressées par la mutuelle communale AXA. Afin que les administrés puissent souscrire cette nouvelle mutuelle, Monsieur le Maire doit signer une convention.

Accord du conseil.

CESSION DE PARCELLE

Une habitante désire acquérir une parcelle se trouvant devant sa propriété et qui appartient au domaine public communal. Alors qu'il avait été annoncé devoir passer par une procédure d'enquête publique, il s'avère qu'il suffit de matérialiser l'emplacement pour en montrer la désaffectation comme cela a été fait par les employés communaux. Il faudra ensuite déclasser cette parcelle pour finaliser la cession. Aucun frais ne sera à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire fait part de créances irrécouvrables (56,18€) envoyées par le trésorier. Il s'agit d'une location de ramée par des gens partis sans laisser d'adresse et d'erreur de centimes de règlement de cantine-garderie.

Accord du Conseil

QUESTIONS DIVERSES

Madame SIMON fait part au conseil que malgré l'arrêté distribué aux administrés qui stipule d'entretenir son trottoir, de nombreuses maisons ne sont pas nettoyées et beaucoup ont des herbes hautes. Un courrier de rappel sera effectué.

N'ayant plus de questions la séance est levée à 20h45.